

La mairie recrute pour le département des sports

# Un.e responsable de division équipement sportif (H/F)

Cadre d'emploi des techniciens territoriaux

**Réf. RDESPTR-032023**

Bien-être, santé, mixité sociale, tels sont les objectifs des activités mises en œuvre par le département des sports, qu'elles s'adressent aux enfants ou qu'elles visent l'apprentissage tout au long de la vie. Dans ce cadre, le Département des Sports veille à proposer une offre de pratiques sportives de qualité, accessibles à tous, et à favoriser l'engagement citoyen au sein des associations sportives stéphanoises.

Au sein du département des sports, sous la responsabilité de la responsable du département et à la tête d'une équipe de 13 agents, vous assurez la gestion, la coordination et le pilotage de la maintenance des équipements sportifs de la Ville. Vous assurez la planification de l'utilisation des ressources et des équipements par les associations et accompagnez celles-ci dans leurs projets.

Dans ce cadre, vos missions seront :

## Missions principales

- **Animer et encadrer une équipe de 13 agents** : leur apporter une aide technique et méthodologique, suivre et coordonner leur activité, établir leur planning de travail et gérer leurs congés, veiller à la réactivité et à la qualité des services rendus, animer les réunions de division, les évaluer et définir leurs besoins de formation en fonction des compétences attendues
- **Gérer la maintenance des équipements sportifs** : recenser les besoins en matériels et assurer le suivi des commandes, vérifier le bon état du matériel, élaborer les règlements des équipements dans le respect de la législation et la réglementation en vigueur et les faire respecter, assurer le suivi de la maintenance, de l'hygiène et de la sécurité des équipements, proposer les investissements nécessaires, participer au montage et à l'étude des marchés publics relatifs à l'acquisition de matériel et à la rédaction des cahiers des charges pour la construction ou la rénovation des équipements sportifs
- **Planifier l'utilisation du matériel et l'occupation des équipements sportifs par les associations sportives dans le cadre de l'accompagnement des manifestations** : organiser les rendez-vous avec les associations pour le suivi des manifestations, établir les demandes d'intervention auprès des services associés, planifier l'acheminement du matériel nécessaire ainsi que son retrait à l'issue de la manifestation, vérifier le bon fonctionnement du matériel au cours de la manifestation et s'assurer du bon déroulement de la manifestation

## Profil

- Titulaire de fonction publique sur le cadre d'emploi des techniciens territoriaux ou contractuel.le, titulaire d'un diplôme de niveau Bac, vous avez une expérience professionnelle sur le même poste.

**C.V. et lettre de motivation sont à adresser à :**

Monsieur le Maire

Département des ressources et relations humaines

Hôtel de ville | CS 80 458 | 76806 Saint-Étienne-du-Rouvray Cedex

**ou par courriel:** [courriel@ser76.com](mailto:courriel@ser76.com) ou sur [saintetiennedurouvray.fr](http://saintetiennedurouvray.fr)

**sous la référence offre : RDESPTR-032023**

- Vous avez une parfaite maîtrise de l'outil informatique, de l'expression écrite et orale.
- Autonome avec le sens du service public, vous êtes rigoureux.se et faites preuve d'organisation.
- Vos qualités relationnelles, votre prise d'initiative et votre autonomie sont des atouts qui vous aideront à mener à bien les missions qui vous seront confiées.
- De nature managériale, vous avez une très bonne connaissance du milieu sportif. Une connaissance de la réglementation en matière d'hygiène, de sécurité et des ERP est indispensable.
- Vous avez des notions de réglementation sur les marchés publics et des règles budgétaires et comptables de la comptabilité publique
- Permis de conduire B demandé, déplacements quotidiens sur tous les équipements
- Entretien d'une piscine - Réglementation des APS

**Conditions d'exercice** : vous travaillerez du lundi au samedi sur un cycle de travail de 37h par semaine ouvrant à 12 RTT et 4 jours de sujétion en plus des 25 jours de congés légaux

Disponibilité certains soirs et week-end

- Participation employeur à la mutuelle et au contrat de prévoyance
- Comité des œuvres sociales (chèques vacances, sorties...)
- Restaurant du personnel
- Participation aux frais de transport en commun ou forfait mobilité durable

**Rémunération** : statutaire + régime indemnitaire + prime de fin d'année

**Date limite de dépôt des candidatures : 3 décembre 2023**